

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 JUIN 2023

#### Délibération 2023-25

#### **OBJET : Autorisation de signature - Bail emphytéotique Département des Alpes-Maritimes - Mise à disposition d'un terrain à Biot pour le compostage de végétaux**

Le 28 juin 2023 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : .....40

Désignés : ..... 29

(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : ..... 14

Visio : : ..... 0

Votants : ..... 28

Procuration..... 5

Date de la convocation :

22 juin 2023

#### ***Membres titulaires :***

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEND, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

#### ***Membres suppléants :***

Elizabeth DEBORDE, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### **Procurations :**

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI,

Philippe DELEAN à Marion MUSSO,

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT,

François WYSZKOWSKI à Jean LEONETTI,

Françoise BRUNETEAUX à Patrick PEIRETTI,

#### **Membres excusés :**

Joseph CESARO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAoui, déléguée de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture  
006-200046M6-E23-AZCUB125E  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de sa compétence traitement des déchets UNIVALOM souhaite créer depuis plusieurs années un site de compostage, sur son territoire, en capacité de traiter tout ou partie des 40 000 tonnes de végétaux dont il a la charge.

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, propriétaire d'un ténement immobilier à usage agricole sur le territoire de la Commune de BIOT, situé au lieu-dit « La Valmasque », constituant le lot numéro 3 d'un lotissement horticole, a proposé à UNIVALOM une mise à disposition de celui-ci pour créer une installation d'une unité dédiée au compostage de végétaux.

La gestion du lotissement horticole, organisée par une commission tripartite comprenant la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, la Direction des Territoires et de la Mer et le Département des Alpes-Maritimes stipule que la mise à disposition des terrains soit faite par bail emphytéotique.

La Chambre d'agriculture a donné un avis favorable par courrier en date du 28 janvier 2022. La Direction des Territoires et de la Mer a également donné un avis favorable à ce projet par courrier en date du 29 avril 2022 sous réserve d'une compensation d'une surface équivalente sur une autre terrain départemental.

Une première Commission permanente du Département a approuvé le projet de création d'une installation dédiée aux végétaux ainsi que le principe d'un bail emphytéotique à consentir à UNIVALOM lors de sa réunion du 7 octobre 2022.

Une seconde Commission permanente du Département lors de sa réunion du 2 juin 2023 a autorisé son Président à signer le projet de bail annexé à la présente délibération.

Ce bail emphytéotique concerne donc la parcelle cadastrée section AH numéro 48 d'une superficie de 39 904 m<sup>2</sup>, sise sur le territoire de la Commune de BIOT au lieu-dit « Valmasque », le LOT NUMERO TROIS constitué d'une superficie de 10 016 m<sup>2</sup> de terrain à usage agricole.

Il est consenti et accepté pour une durée de TRENTE ANNEES (30) entières et consécutives qui commenceront à la date de signature pour finir à pareille époque de l'année 2053.

Il est également consenti et accepté moyennant une redevance annuelle, fixée au prix de l'estimation domaniale de 3.606 €.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- APPROUVE le projet de bail emphytéotique tel qu'annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit projet de bail emphytéotique ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230628-2023-25-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Date de mise en ligne :

11 JUIL. 2023